L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 23 JUILLET.

FEUILLETON.

JULIA DE TRÉCŒUR.

PAR OCTAVE FEUILLET.

VII—(Suite).

Il eut enfin la joie de poser le pied sur une projection de terrain, d'étroite esplanade, adossée au rocher. Il y attira avec effort Julia toute palpitante. La tête de la jeune femme fléchit et se posa sur la poitrine de Lucan. Il entendait ses artères et son cœur battre avec une effrayante violence. Peu à peu cette agitation se calma. Elle souleva lentement sa tête, entr'ouvrit ses longs cils, et le regardant d'un œil enivré:—Je suis si heureuse!.... murmura-t-elle; je voudrais mourir là!

Lucan l'écarta de lui brusquement à la longueur de son bras, puis, la ressaisissant tout à coup et l'enlaçant étroitement d'un geste terrible, il jeta un regard trouble sur elle, un autre sur l'abîme. Elle crut certainement qu'ils allaient mourir. Une légère pâleur passa sur ses lèvres, qui souriaient; sa tête se renversa à demi:—Avec vous,.... dit-elle, quelle joie!

Au même instant, un bruit de voix se fit entendre à peu de distance au-dessus d'eux. Lucan reconnut la voix de Clotilde et celle du comte. Son bras se détendit soudain, et se détacha de la taille de Julia. Il lui montra sans parler, mais d'un signe impérieux, le sentier qui tournait autour du rocher.

Sans vous alors! dit-elle d'un accent doux et fier.—Et elle monta.

Deux minutes après, ils étaient sur le plateau de la falaise, racontant à Clotilde les périls de leur ascension, qui expliquaient suffisamment leur trouble visible. Ils se rurent du moins.

Dans la soirée de ce même jour, Julia, M. de Moras et Clotilde se promenaient après le dîner sous les charmilles du jardin. M. de Lucan, après leur avoir tenu compagnie quelque temps, venait de se retirer sous prétexte de quelques lettres à écrire. Il ne demeura que peu d'instants dans sa bibliothèque, où les voix des promeneurs frappaient son oreille et agitaient son esprit. Le désir de la solitude absolue, du recueillement, peut-être aussi quelque sentiment bizarre et inavoué, le conduisirent dans cette Allée aux Dames, marquée pour lui d'un ineffaçable souvenir. Il y marcha longtemps à pas lents, dans l'ombre profonde que la nuit tombante achevait alors d'y répandre. Il voulait consulter son âme, pour ainsi dire, face à face, sonder en homme sa pensée jusqu'au fond. Ce qu'il y découvrit l'épouvanta. C'était une ivresse folle que la saveur du crime exaltait. Devoir, loyauté, honneur, tout ce qui se dressait devant sa passion pour y faire obstacle en exaspérait la fureur. La Vénus païenne lui mordait le cœur, et y faisait couler ses poisons. L'image de la fatale beauté était là sans trêve, dans son cerveau brûlant, devant ses yeux troublés: il en respirait avidement malgré lui la langueur, les parfums, le souffle.

Le bruit d'un pas léger sur le sable suspendit sa marche. Il entrevit à travers l'obscurité une forme blanche qui venait.—C'était elle.—Par un mouvement à peine réfléchi, il se jeta dans l'angle obscur d'un de ces piliers massifs qui soutenaient les voûtes sur le revers du bois. Un fouillis de verdure y redoublait les ténèbres. Elle passa, le front penché, de sa démarche souple et rhythmée. Elle alla jusqu'au petit étang qui recevait les eaux du ruisseau, rêva quelques minutes sur le bord, et revint. Une seconde fois elle passa devant la ruine sans lever les yeux, et comme profondément absorbée.—Lucan restait persuadé qu'elle n'avait pas soupçonné sa présence, quand tout à coup elle retourna un peu la tête sans interrompre sa marche, et elle jeta derrière elle ce seul mot:—adieu!—d'un ton si doux, si musical, si douloureux, qu'on eût dit une larme tombée sur un cristal sonore.

Cette minute était suprême. C'était une de ces minutes où la vie d'un homme se décide pour l'éternel bien ou pour le mal éternel. M. de Lucan le sentit. S'il cédait à l'attrait de passion, de vertige, de pitié, qui le poussait vers cette jeune fille, il se précipitait sur les traces de cette belle et malheureuse femme,—qui allait le précipiter à ses pieds, sur son cœur,—il comprit qu'il était une âme à jamais perdue et désespérée. Ce crime, dût-il rester ignoré de tous, le séparait à jamais de tout ce qu'il avait eu jusque là de respecté, de sacré, d'inviolable: il n'y avait plus rien pour lui sur la terre ni dans le ciel; il n'y avait plus ni foi, ni probité, ni honneur, ni ami, ni Dieu! Le monde moral tout entier s'évanouissait dans ce seul instant.

Il accepta l'adieu, et n'y répondit pas. La forme blanche s'éloigna et s'effaça bientôt dans les ténèbres.

La soirée de famille se passa comme de coutume. Julia, pâle, soucieuse et hautaine, travailla en silence à sa tapisserie. Lucan retrouva qu'elle embrassait sa mère, en la quittant, avec une effusion extraordinaire.

Il ne tarda point à se retirer lui-même. Assailli des plus redoutables appréhensions, il ne se coucha pas. Vers le matin seulement, il se jeta sur son lit. Il était environ cinq heures, et l'aube naissait à peine quand il crut entendre marcher avec précaution sur le tapis du corridor et de l'escalier. Il se releva. Les fenêtres de sa chambre s'ouvraient sur la cour. Il vit Julia la traverser, habillée comme pour monter à cheval. Elle entra dans les écuries, et en sortit quelques instants après. Un domestique lui amena son cheval et l'aida à y monter. Cet homme, habitué aux allures un peu excentriques de la jeune femme, ne vit apparemment rien d'alarmant dans ce caprice de promenade matinale.

M. de Lucan, après quelques minutes de réflexions agitées, prit sa résolution. Il se dirigea vers la chambre du comte de Moras. A sa vive surprise, il le trouva levé et habillé. Le comte, en voyant entrer Lucan, parut frappé d'un profond étonnement. Il attacha sur lui un regard pénétrant et visiblement troublé.—Qu'y a-t-il donc? dit-il enfin d'une voix basse et émue.

Rien de sérieux, j'espère, répondit Lucan. Cependant je suis inquiet.... Julia vient de sortir à cheval.... Vous l'avez sans doute vue et entendue comme moi, puisque vous êtes debout?

Oui, dit Moras, qui avait continué de regarder Lucan avec un air d'indicible stupeur; oui, répéta-t-il, se remettant avec peine, et je suis vraiment aise, très aise de vous voir, mon ami.—En prononçant ces simples paroles, la voix de Moras s'embarrassa, une sotte humide passa sur ses yeux.—On peut, elle aller à cette heure, reprit-il avec sa fermeté d'accent accoutumée.

Je ne sais;.... quelque fantaisie nouvelle, je pense; mais enfin elle m'a paru plus étrange depuis quelque temps, plus sombre, et je suis inquiet. Essayons de la suivre, si vous voulez.

Allons, mon ami, dit le comte d'un ton froid après une pause d'hésitation bizarre.

Ils sortirent tous deux du château, emportant leurs fusils de chasse pour laisser croire qu'ils allaient, suivant une habitude assez fréquente, tirer des oiseaux de mer. Au moment de prendre une direction, M. de Moras consulta Lucan du regard.—Je ne vois de danger, dit Lucan, que du côté des falaises;.... quelques paroles qui lui ont échappé hier me font craindre que le péril ne soit là; mais avec son cheval elle est forcée de faire un long détour.... En traversant les bois, nous y serons avant elle.

Ils s'engagèrent sous la futaie, à l'ouest du château, et y marchèrent en silence d'un pas rapide. Ce chemin les conduisait directement sur le plateau des falaises qu'ils avaient visitées la veille. Les bois poussaient de ce côté une pointe irrégulière dont les derniers arbres touchaient presque au bord même de la falaise. Comme ils approchaient, en accélérant le pas fébrilement, de cette lisière extrême, Lucan s'arrêta tout à coup:—Écoutez! dit-il.—Le bruit du galop d'un cheval sur un sol dur se faisait entendre distinctement.—Ils coururent. Un talus d'une faible élévation séparait le bois du plateau. Ils le franchirent à demi en s'aidant des branches pendantes; masqués eux-mêmes par les broussailles et le feuillage, ils eurent alors sous les yeux un spectacle saisissant: à peu de distance, sur leur gauche, Julia arrivait d'une course folle; elle longeait la ligne oblique des bois, paraissant se diriger en droite ligne vers le bord de la falaise. Ils crurent d'abord le cheval emporté; mais ils virent qu'elle lui cravachait les flancs pour hâter encore son allure.

Elle était alors à une centaine de pas des deux hommes, et elle allait passer devant eux. Lucan s'élançait pour se précipiter de l'autre côté du talus, quand la main de M. de Moras s'abattit violemment sur son bras et le maintint.... Ils se regardèrent.... Lucan fut stupéfait de la profonde altération qui avait subitement décomposé le visage du comte et creusé ses traits; il lut en même temps dans son regard fixe une douleur immense, mais une résolution inexorable. Il comprit qu'il n'y avait plus de secret entre eux. Il courba, à ce regard, qui n'avait d'ailleurs pour lui, il le sentit, qu'une expression de confiance et de supplication amicale. Il sentit de sa main crispée la main de son ami, et resta immobile. Le cheval passa à quelques pas comme un trait, le poitrail blanc d'écume, tandis que Julia, belle, gracieuse et charmante encore à ce moment terrible, bondissait légèrement sur la selle.

A quelques pieds de la coupure de la falaise, le cheval, sentant l'abîme, se déroba brusquement et marqua un demi-cercle. Elle le ramena sur le plateau, reprit du champ, et, le poussant de la cravache et de la voix, elle le lança de nouveau vers l'effrayant précipice. Deux fois refusant encore ce formidable obstacle, la jeune femme, les cheveux dénoués, l'œil étincelant, la narine ouverte, le retourna et le fit reculer pas à pas sur l'arête de la falaise. Le cheval, fumant, cabré, se levait presque droit et se dessinait de toute sa hauteur sur le ciel gris du matin. Lucan sentit les ongles de M. de Moras entrer dans sa chair.—Enfin le cheval fut vaincu; ses deux pieds de derrière quittèrent le sol et rencontrèrent l'espace. Il se renversa, ses jambes de devant battirent l'air convulsivement.—L'instant d'après, la falaise était vide. Aucun bruit ne s'était fait. Dans ce profond abîme, la chute et la mort avaient été silencieuses.

FIN.

BANQUE DOTEUFLE.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1872.

Le conseil des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA, JOS. DAVIS,
F. JAUFFROID, G. W. DUNBAR,
M. BERWIN, R. ENGLAND,
M. A. LLAMBIAS, J. E. GOURDAIN.
R. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.

1 nov—D PP

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 22 JUILLET 1872.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Lavaca, Coffey, pour Apalachicola et Cedar Keys. [illegible]
Steamship Lizzie, Folsom, pour Pensacola.
Barque autrichienne [illegible], pour Naples, Italie. [illegible]
Schr Frank Lucas, [illegible] pour l'Île Ruatan.

ARRIVÉS.

Steamship Western Metropolis, Quick, de New York la courue, [illegible]

ARRIVÉS AU BASSIN CARONDELET.

Schr Leander Jane, [illegible]
Schr Union, Ambs, [illegible]
Schr A. F. Lehmann, [illegible]
Schr L. E. Simms, Madisonville, [illegible]
Schr Alcione, [illegible]
Schr Annie, [illegible]
Schr Lilly Ann, [illegible]
Schr Kate, [illegible]
Schr Jessville, [illegible]
Schr H. Ellis, Tchefuncta—20 cordes bois.
Schr Morning Light, [illegible]—30 cordes bois.
Schr St George, [illegible]
Schr Mystic, [illegible]
Schr T. R. Hesse, [illegible]—15 cordes bois 10,000 pieds bois.
Schr Benjamin, de Bonfouca, [illegible] briques.
Schr C. H. Frazr, Biloxi—20,000 pieds bois.

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

Schr Ameua, Tchefuncta—[illegible] pieds bois.
Schr Bopeeker, de Blind River—[illegible] pieds bois 20 cordes bois.
Schr Reenviller, Tchefuncta—20,000 pieds bois.
Schr Bever, Bayou Lacombe—15,000 briques.
Schr Amanda, Pascagoula—15,000 pieds bois.
Schr Confidence, Pascagoula—[illegible] barils charbon.
Schr Trasilla, Lake Borgne—[illegible] barils coquilles.
Schr Galesa, Bayou Lacombe—[illegible] pieds bois.
Schr W. Denny, Pascagoula—40,000 pieds bois.
Schr Raine Hortense, Proctorville—divers.
Sloop Mary Ann, Proctorville—50 bois.
Schr Theresa, Tangipahoa—600 barils coquilles.

BATEAUX A VAPEUR.

W S Pike, Brown, de Tampa.
Lizzie Hopkins, Ascois, de Thibodeaux.
Maria Louise, Brinker, de Shreveport.
Henry C Yeager, Vanhook, de St Louis.

EXPORTATIONS.

APALACHICOLA ET CEDAR KEYS—Par le steamship Lavaca—[illegible] sacs mais, [illegible] barils farine, [illegible] whisky, [illegible] sucre [illegible] pces bacon.... Cedar Keys—[illegible] sacs mais, [illegible] café, [illegible] barils farine, [illegible] whisky, 7 de sucre, [illegible] tierces bacon, [illegible] colis divers.

PENSACOLA—Par steamship Lizzie—22 barils farine, 1 baucaut sucre, 10 sacs avoine, 1 tierce graisse, 4 barils whisky, [illegible] sacs mais, 4 de café, 10 barils porc, 2 boucauts bacon, 1 tierce jambons, 2 barils farine mais, 123 paquets fer, 25 keers clous, 46 colis m'dises.

NAPLES—Par barque Velunter—355 boucauts tabac, 7060 merrains.

ILE RUATAN—Par schr Frank Lucas—47 barils farine, 5 do porc, 11 de bœuf, 14 colis m'dises, 24,000 bardeaux, 12,847 pieds bois.

IMPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Western Metropolis—marchandises assorties.

VERA CRUZ—Par schr Velox Veracruzano—250 sacs café, 75 pieces bois de cèdre, 70 peaux, Polg Bros.—229 sacs café à M. Payro—80 do Avendano Bros.

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

SHREVEPORT—Par steamer Maria Louise—23 balles coton à H Ludwigsen—31 à Phelps & co.—6 à Meyer, Weis & co—2 do C L Walmsley & co—1 do J T Hardie & co—2 W C Black & co—[illegible] sacs graines coton à ordre—[illegible] paquets peaux à balles de Hay & Mehle—2 peaux 1 paquet do R T Buckner & Bro—[illegible] têtes bestiaux Bruan, Aycock & co—[illegible] do C Mehle & co—[illegible] do J. B. Collins—divers à ordre—Total, 4 balles coton.

TUNICA—Par steamer W S Pike—3 balles coton Meyer, Weis & co—4 bouts sucre; 1 tierce mélasse W S Slaughter—lot de fruits et divers à ordre—Total, 3 balles coton—4 bouts sucre.

THIBODEAUX—Par steamer Lizzie Hopkins—7 bouts sucre T H & J M Allen & co—divers à ordre.

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O., JACKSON & GREAT NORTHERN R.R.
22 juillet—5 balles coton E H Wilson & Son—4 do Meyer, Weis & co—4 Richardson & May—2 do C L Walmsley—1 J T Hardie & co—4 boucauts tabac à ordre [illegible]

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.
22 juillet—77 têtes bestiaux à C Mehle & co—divers à ordre.

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R.R.
22 juillet—1 boucaut tabac J K Ely—20 barils riz à Croft—4 balles mousse J Hallaran—4 sacs laine Hay & Mehle—lot de ferraille P Jones—divers à ordre—Total, boucaut tabac.

LISTE DE NAVIRES

Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

22 JUILLET 1872.

NEW YORK.

Steamship Sherman, Bendick	parti 20 juil
Ship Upl of Galveston, Rowland	parti 17 juil
Barque Sarah A Staples, Stone	parti 13 juil
Barque E D Brookman, Berry	expédié 13 juil

BOSTON.

Barque Fleetwing, Davis	parti 11 juillet
Barque Aurelia, Brooks	en charge 13 juil
Barque Frank Marian, Duncan	parti 29 juin
Barque Angioletti	exp Juin 11
Schr C Bushnell, Mayo	parti 21 juin
Schr Brennington, Edwards	parti 21 juin

PHILADELPHIE.

Barque Anna Camp, Lincoln	en charg 8 juil

BALTIMORE.

Steamship Maryland, Johnson	parti 14 juil

LONDRES.

Barque Gil, Nobre	parti 20 juin

LIVERPOOL.

Ship Chrysolite, Corbishley	en charge 10 juil
Steamship [illegible], Albizuri	en charge 13 juin
Nav Aphrodite, Wilber	en charge 21 juin
Nav Mary E Riggs, Langdon	parti 21 juin
Nav [illegible]	[illegible]
Nav Charles Baden, Dyer	charge 14
Nav Waverly, Griffith	charg 21 Mai 2
Nav Duke of Wellington, Allen	parti Mai 2
Barque Apavora, Williams	parti 19 juin

NEWPORT, WALES.

Nav Zephyr, Swetzer	parti 20 juin
Nav Lt Moraes, Lucas	parti 22 juin
Nav Caledonia, Delano	chargeant Mai 11
Nav Agnington, Costello	chargeant Mai 11

CARDIFF.

Nav Sandusky, Norton	en charge 10 juin
Barque Windermere, [illegible]	parti 5 juin

SUNDERLAND.

Nav Guinea, Smith	parti Juin 3
Barque St Cloud, Ames	parti Juin 28

HARTLEPOOL.

Barque Koomar, Haycott	parti Juin 6

CAERNARVON.

Brig Mary Jones, Roberts	parti Mai 21

BORDEAUX.

Nav Vaillant, Cornelier	parti Mai 24
Nav Clytie, Dow	parti juin 1
Barque Vesuve, Lacacc	chargé juin 22
Barque Maryon, Wood	en charge 22 juin
Le Stabat Mater, Beriot	en charge juin
La Ste Geneviève	chargeant 20 juin

MARSEILLES.

Nav Ida, Johanneson	parti juin 8
Brick M K Rowland, Rowland	en grant 24 Mai 15
Barque Justine B, Percein	en charge 5 juin

VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 16 mai 1872.

Conformément à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872:

Primes sur les risques d'incendie, pour l'année	$194,609 44	
Primes sur les risques maritimes, pour l'année	41,330 64	
Primes sur les risques de rivière, pour l'année	153,298 38	$[illegible],718 46
Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour		$8,153 65
Pertes remboursées, à savoir:		
Sur risques d'incendie	$48,276 43	
Sur risques maritimes	46,490 13	
Sur risques de rivière	111,826 08	$206,592 54
Taxes, escomptes au lieu de scrip, timbres, dépenses, comptes d'intérêt, etc., moins l'escompte, etc.	$69,647 25	$[illegible],239 84
Profits nets		[illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
Comptes à recevoir	$[illegible]	
Prêts sur hypothèque	[illegible]	$[illegible],511 22
Prêts sur nantissement de valeurs sur demande	186,548 15	
En caisse	[illegible]	$[illegible],163 21
Propriété immobilière		75,000 00
Bonds de la ville, actions de banques et autres		[illegible]
Primes en voie de rentrée		[illegible]
La Compagnie a aussi des billets en souffrance, des actions et des bonds pour une somme de		$[illegible]
Scripts forfaits	$236,108 82	
Intérêts en mains sur scrip	10,213 87	
	98,546 54	

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. HOGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé par devant moi, ce 16 mai 1872.

W. N. EVANS,
Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi de mois de juin prochain.

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente pour cent [illegible] donnant droit à la participation pour l'année [illegible] 30 avril 1872, [illegible] portant intérêt [illegible] prochain, [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
C. T. Buddecke, P. H. Foley,
A. G. Ober, A. Thomson,
E. H. Summers, B. Newgass,
F. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, J. J. Garrard,
S. B. Newman.

19 mai—1an

JULIUS LOEFFLER,

43 ....RUE ROYALE.......... 43

POSEUR et Marchand d'Installation de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de rebrancher et redorer les anciennes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 1 déc—1an

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: Rue St-Pierre, No. 3 (bâtisse Touro).

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Conseil de Direction:

[illegible]

THEODOR DANZIGER & SON,

303 ....RUE DU CANAL.... 303

ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

Parmi les marchandises reçues cette semaine nous citons:

1 caisse PERCALE à 13 cts.

1 caisse GRENADINES fond blanc à raies, en couleurs, un joli article, valant 40 cts, nous les offrons à seulement 25 cts la yarde.

500 OMBRELLES grandeur extra à 75 cents. Toutes les derniers genres, etc., etc., etc. Nous offrons aussi [illegible]

JACONATS français à garnitures à 15 cts valant 40 cts.

RUBANS pour ceintures, toutes nuances à $1 la yarde, valant 1 50 cts.

RUBANS pour chintures, brochés, des meilleures qualités.

300 MOUSTIQUAIRES bobinet, 160 pouces de large, à $2.50 la pièce valant $4.

BATISTE $1 à 25 et 35 cts.

JACONATS imprimés, GRENADINES et BAREGE à 12 1/2 cts la yarde.

TOILE blanche à $1 la pièce.

TOILE à taie d'oreiller à 25 cts la yarde.

MOUSSELINE à pois à 25 cts.

NANSOU blanc à 12 1/2.

1 caisse CORSETS de toutes grandeurs à 75 cts pièce.

GANTS de peau à 50 cts la paire valant $1.

GANTS de fil d'Écosse à 25 cts valant 50 cts.

Mitaines en filet. Boutons de nacre pour robes, de toutes grandeurs et qualités; Broderies, Dentelles, Mouchoirs; assortiment complet de Bas, Chaussettes, etc, etc, Chemises de peau, gaze, pour dames et pour hommes en toute qualité.

FLANELLE gaze en toute qualité,

—Et—

Un assortiment complet d'ARTICLES POUR DEUIL.

Coton blanc et écru; Coton à draps, Cotonnades, Denims, et autres articles de fond au prix de New-York.

THEODOR DANZIGER & SON,
21 juil—3f—PP 303, Rue du Canal.

M. REIMAN & Co.,

131 ....RUE DU CANAL.... 131

(Bâtisse Touro).

VIENNENT de faire de nouvelles additions à leur longue liste de Marchandises à des prix de "BARGAINS." Les articles qu'ils ont reçus ont été achetés AUX ENCANS DE NEW YORK à un bon marché sans précédents.

Ces Marchandises seront offertes au public, le LUNDI, 22 du courant, à des prix bien au dessous de leur valeur réelle.

Voici une partie de cette liste, avec les prix:

NANSOUC à carreaux, à 25 cts, valant grandement 45 cts.

MOUSSELINES DE LAINE Dolly-Varden, à 25 cts, valant 40 cts.

GRENADINES Dolly-Varden, à 30 cts, valant 50 cts.

SERVIETTES à $1 la douzaine.

300 pièces LINON FIL à 20 cts, valant 35 cts.

CHEMISES blanches, 9 socks, à $1, valant $1.75.

CHEMISES Balmoral, à $1, qui seraient à bon marché à $1.75.

PERCALES à 15 cts.

COURTEPOINTES blanches à $1.75, valant $2.50.

Un nouvel envoi de CORSETS extra, à très bas prix.

Habillements confectionnés, blancs, à $6, valant $9.

Habillements en couleurs, à $4.

Un grand assortiment de belles INDIENNES à 10 cts.

COTON blanc, à 10 cts.

&c., &c., &c.

Dépêchez-vous de venir et juger par vous-même.

M. REIMAN & CO.,
21 juil—1f 131 rue du Canal, Bâtisse Touro.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DES —

Marchands de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$719,323 57	
Sur risques de mar	102,815 17	
Sur risques de rivières	169,212 00	
Total des primes		991,150 74
En moins—primes non expirées		201,[illegible] 00
Montant net des primes le 31 mai 1872		789,[illegible] 74
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$201,078 41	
Sur risques de mer	95,680 22	
Sur risques des rivières	125,965 63	
Taxes	430,724 26	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	21,387 41	
	56,416 86	
	508,678 65	
A déduire: intérêts moins dépenses	17,[illegible] 53	490,[illegible] 12
Bénéfice		298,[illegible] 62

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriété foncière	$121,[illegible] 00
Bonds de ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	149,745 [illegible]
Billets garantis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	72,[illegible]
Bonds de l'État	1,500 00
Scrip et actions d'autres compagnies	4,[illegible] 00
Actions du Vallette Dry Dock Comp	10,000 00
Actions de la Presse à Coton de la Levée	15,000 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	4,000 00
Harbor Protection Company	1,700 00
Bonds Agricultural Association	2,000 00
Bonds hypothécaires du Turners' Association	2,000 00
Bonds hypothécaires du Odd Fellows' Hall	5,000 00
En caisse	25,[illegible]
Cie des steamers de la N. O., de la Floride et de la Havane	5,000 00
Association de l'Hôtel St. Louis	3,000 00
Total de l'actif	$1,[illegible],291 29

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et souscrit pardevant moi, le 10 juin 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1872, intérêts qui seront payables le deuxième lundi de juillet prochain, et aussi un intérêt de six pour cent sur le scrip en circulation, payable [illegible] compagnie, [illegible] d'après la charte amendée de la Compagnie.

— Directeurs —

P. Maspero,	David McCoard,
E. J. Reiff,	L. F. Génères,
M. Puig,	F. Fourchy,
J. H. Wilts,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
John Ian,	Chas Lafitte.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes pour l'année finissant le 29 février 1872 .... $[illegible]

Savoir:		
Primes d'incendie	$145,457 55	
Primes maritimes	175,875 35	
Primes de rivière	38,203 [illegible]	$359,[illegible] 16
Primes non acquises et retour et réduction sur les primes		63,[illegible] 03
Primes nettes		$296,[illegible] 13
Pertes d'incendie	$80,023 46	
Pertes maritimes	123,199 [illegible]	
Pertes de rivière	19,976 22	
	$223,199 [illegible]	
Taxes	10,925 [illegible]	
Dépenses moins le compte d'escomptes	22,284 71	$256,[illegible] 75
Bénéfice nets		$[illegible],600 38

La Compagnie a l'actif suivant évalué à la valeur la plus basse du marché au comptant:

Bons de la ville et autres	$64,[illegible] 00
Actions de banques et autres	18,[illegible] 00
Scrip de compagnies d'assurances	84,624 00
Immeubles	36,450 13
Billets à recevoir sur hypothèques	75,[illegible] 81
Billets à recevoir	40,[illegible]
Primes en cours de collection	44,[illegible] 77
Comptant en caisse et en Europe	144,010 97
	$502,077 60

Ce qui précède est une copie juste, véritable et correcte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

État de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: attesté sous serment et signé devant moi, ce 19 mars 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip en circulation seront payés aux porteurs ou leurs représentants légaux, à partir de LUNDI, 13 mai 1872.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

Conseil d'Administrateurs élus le 19 février 1872:

Chas. Briggs,	Chas. Lafitte,
Ant. Carrière,	John. S. Wallis,
Geo. A. Fosdick,	Rudolph Sieg,
E. Brugier,	H. F. Given,
[illegible]	W. C. Black,
A. Frericks,	Thos. H. Hunt,
Geo. W. Dunbar,	Chs. Henold,
E. F. Stockmeyer	D. Jamison,
Geo. W. Hynson,	R. S. Howard,
J. Montgomery,	Félix Larue,
Henry J. Voss,	Aug. Bohn,
E. Marquez,	G. D. Fisher,
Chas. Weishaar,	Edward Toby,
A. Lecourt,	Wash. Marion,
Frank Williams,	R. Greenlinger,
Thomas Burns,	William Knox.
Geo. Foster,	

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands. Passage de la Bourse, à côté des bureaux de M. [illegible] Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2 juil—1an

L'ÉQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ÉTATS UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 33, Nlle-Orléans.

Actif	$18,[illegible]
Revenu annuel	[illegible]
Excédent	[illegible]
Nouvelles affaires de 1871	41,[illegible]

C'est la Compagnie dont le succès a été le plus éclatant. En 1869, 1870 et 1871, elle a fait plus d'affaires qu'aucune autre Compagnie du monde.

A. P. CLEVELAND,
Agent-général pour la Louisiane et le Sud-Mississipi. 11 juillet—1an D

PÊCHES DÉLICIEUSES.

LES plus grosses et les meilleures pêches de la saison se vendent au nouveau magasin de fruits de la rue du Canal, No 148, et au No 3 de la rue St-Charles. Les variétés connues sous les noms de May Beauty, Crawford, Chinese Cling et Grosse Mignonne seront seules qui y seront reçues, ce mois-ci, de Terry, Miss.

V. LAMANTIA.

20 juin—1m—D Mer Ven—PP

Changement de domicile.

MME VERGES, accoucheuse reçue par la Faculté de Médecine de Toulouse, en 1862, prévient ses anciennes pratiques et ses connaissances, et le public en général, qu'elle vient de transférer son domicile du No [illegible] de la rue Royale au No [illegible] de la même rue, entre Ste-Anne et Dumaine, au premier. 1 juil—1 m—DMeV

Fourneau de cuisine, de Stewart.

CE célèbre fourneau est, depuis trente ans, celui dont on se sert le plus pour cuire, rôtir et griller. On le trouve chez le soussigné, qui vend également des pièces séparées, pour les réparations.

J. J. [illegible] HUGON,
Au No [illegible] de la rue du Canal.

20 juil—1 D Mer, v&s.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre [illegible]

[illegible] VILLE DE PARIS, capt. [illegible], samedi, 20 juil. SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 27 juil. WASHINGTON, capt. Roussan, samedi, 10 août.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75. Billets d'excursion à prix réduits. Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ont, en prenant ces steamers, l'avantage d'éviter les risques et les ennuis de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, de fatigue et de frais.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York,
ou à L. GRAND & Cie, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H, N. O.

BRÊME.

Compagnie des Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier au mois de septembre prochain. Avis sera ultérieurement donné des jours de départ. En partant de Brême les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $130 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre et à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $50 en monnaie courante.
Entrepont 20

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
24 juillet—1an. Au No [illegible] de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

SHERMAN .... Capt. Thos. Halsey,
GEN'L MEADE .... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES .... Capt. M. B. Crowell,
MISSISSIPPI .... Capt. W. F. Henry,
WESTERN METROPOLIS .... Capt. H. S. Quick,
EMILY B. SOUDER, Capt. F. Bardick

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer WESTERN METROPOLIS, H. S. Quick, commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, DIMANCHE 28 juillet, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres .... $30 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hambourg, [illegible] Des billets de passage [illegible] sont délivrés [illegible] pour les différents ports [illegible] en se rendant à la ligne de New York sans [illegible]

Le steamer SHERMAN suivra et partira le SAMEDI 3 août à 8 A. M.

JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Commune No. [illegible]

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 27 juillet, à 8 heures A. M.

Passage .... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane. Départ, MARDI, 23 juillet, à 8 heures du soir

Le beau steamer de première classe, YAZOO, capt. Barrett;

Pour fret ou passage, s'adresser à

WM. CREEVY, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.

STEAMBOATS.

Arrangement d'Été.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des États-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des États-Unis,

CAMELIA.

[illegible] et de première classe, capitaine Hanover, partira pour les susdits ports les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 5 heures du matin; le VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de 7 1/2 du matin.

[illegible] le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Mandeville tous les matins, et le DIMANCHE et le MERCREDI tous les soirs.

Il ne sera positivement pas reçu de fret quel qu'il soit après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de hautes eaux.

Des voyages d'excursion auront lieu tous les DIMANCHES matins à l'arrivée des trains de 7 1/2 heures, et les MERCREDIS à l'arrivée des chars de 5 heures du matin, et le bateau sera de retour le soir.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 16 et 20 de la rue de l'Union.

1er juin—1an

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA,

De la malle des États Unis, très bon marcheur, et à basse pression, commandant Wm. Hanover, fera une excursion, régulièrement, le Dimanche et le Mercredi, à Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Il partira du Lac, tous les dimanches, à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin, et le mercredi matin, à l'arrivée du convoi de 5 heures. Il sera de retour le soir du même jour, à temps pour le convoi de sept heures et demie.

Prix de l'excursion, aller et retour, $1 00.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,
Nos 16 et 20 de la rue de l'Union.

1 juin

Pour la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire régulier de la Nouvelle-Orléans, d'Alexandrie et de Grand Écore. Jour de départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le bateau à vapeur B. L. TALLY, (en remplacement du B. L. Hodge No 2), capitaine J. Barberie, commis J. C. Mitchell, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPTLER, Agents,
16 juin— No 124 de la rue Gravier.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.—Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures, P. M., pour les Opelousas, Washington, Port Barré, tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur le

BERTHA,
C. O. PICKETT, Capitaine

A. MERRIMAN, Clerk.

Paquebot Régulier de OPELOUSAS. Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERRIEREA, Capitaine R. H. Broad, Commis J. B. Schmitt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPTLER, Agents, No 124 de la rue Gravier.

P. S.—Le bateau donnera des connaissements pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises avec privilège de transfer 23 mars

Paquebot régulier de la Côte, de Baton-Rouge et Chemin de fer de Grosse-Tête. Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 5 heures A. M. — Départ de Baton-Rouge les MARDIS et les SAMEDIS à 5 heures P. M. — Pour Baton Rouge, le chemin de fer de Grosse Tête, la côte et tous les débarcadères intermédiaires. — Le beau bateau à vapeur LESSIE TAYLOR (en remplacement du "Bart Able"), capitaine V. B. Barenco, commis Allen Jones, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

P. S.—Le "Leesie Taylor" ne prendra pas de fret à moins de paiement, par l'expéditeur, lui retour du bateau.

SINNOTT & ADAMS, Agents
17 juil—1m No 11 Commercial Place.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le beau steamer ST. JOHN, capitaine W. E. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1 mai—1an E. O. MELANCON, 11, rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures A. M., et les VENDREDIS à 5 heures P. M. Le bateau LIZZIE HOPKINS Capitaine J. B. Ascoin, Commis P. A. Charlet.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

P. S.—Son premier voyage sera Mardi, le 16 juillet, à 10 heures A. M. 16 juillet

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.—Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures P. M. Pour Donaldsonville, Plattenville, Napoleonville, Labadieville, Thibodaux, Lockport et tous les débarcadères intermédiaires. [illegible] partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Pour la Grande Ile,

Départ tous les Samedis et les Mercredis, à 8 heures du matin, à partir de samedi, le 15 juin 1872.

Le steamer pour passagers, neuf et rapide, J. F. FRAZER.

GUS. RICHARD, Propriétaire,
W. T. Gillaum et John F. Horr, commis,

Partira du pied du canal Harvey, faisant deux voyages par semaine, pour la Grande Ile, savoir: le MARDI et le SAMEDI, à 8 heures du matin. Il partira de la Grande Ile pour revenir à la Nouvelle-Orléans le LUNDI et le JEUDI.

Prix du passage pour chaque voyage, $6 00.

15 juin—1m

CAZADE & CROOKS,

No 96 Beaver Street,
NEW-YORK.

Seuls agents, aux États-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

J. WASHINGTON MORTON,
9 juin—1an—Mar24 126 rue Gravier.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

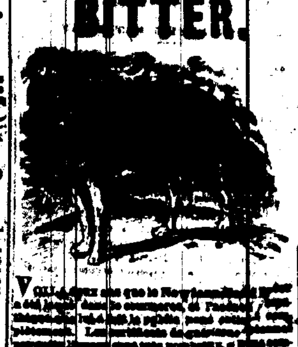

VOILÀ deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'enthousiasme avec lequel il a été accueilli, [illegible] [illegible] tous les [illegible] [illegible] le public [illegible]

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien établies, il mérite d'abord le

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et avoir un appétit, une habitude en Amérique, qu'il faut toujours bien comprendre des habitudes.

[illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique!

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé [illegible] Il en Bosia, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors [illegible]

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

[illegible]

Estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas s'altérer [illegible] par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et tonifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître [illegible] [illegible]

[illegible]

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle votre liqueur gagnera la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, relevant toutes l'appétit, [illegible] les crampes d'estomac et [illegible] [illegible] particulier. Cette propriété [illegible] du Newfoundland Bitter, en [illegible]

[illegible]

Fièvres sont endémiques

[illegible]

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue du notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

[illegible]

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, et MM. RAMS MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce. On le trouve dans toutes les grosseries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les détails renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1a

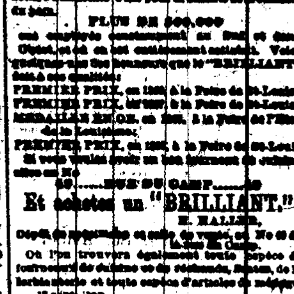

"BRILLIANT" DE BUCK

Le seul bon fourneau qui se vend dans tout le pays pour la cuisine et le chauffage.

PLUS DE 200,000

ont été vendus constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" dans à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
MÉDAILLE EN ARGENT, en 1870, à la Foire de l'État de la Louisiane.
PREMIER PRIX, en 1871, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No [illegible] RUE DU CAMP [illegible]

Et achetez un "BRILLIANT."

E. HALLER.

Dépôt de poêles et outils de cuisine, au No [illegible] de la rue du Camp.

On y trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, [illegible] de la ferblanterie et toute sorte d'articles de ménage.

17 sept—1an

FOURNEAU DE CUISINE

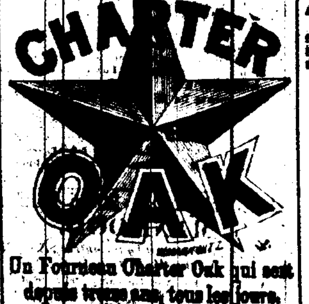

Un Fourneau Charter Oak qui sert depuis trente ans, tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1869.

Je certifie avoir acheté de MM. BUCK BROS & Co. un de leurs premiers FOURNEAU CHARTER OAK, il y a trente ans. Je l'ai employé pour une famille depuis trente ans. Je le recommande à tout ceux qui ont besoin d'un fourneau. Je le [illegible] [illegible]

Mme L. F. FORTIER,
No. 101, rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même CHARTER OAK a été exposé à la Foire de l'État, en 1869, il était servi pendant trente ans. Plus de 20,000 personnes l'ont vu. [illegible]

[illegible] CHARTER OAK [illegible] BUCK BROS. & CO. [illegible] rue du Camp [illegible]

ANNONCES PARISIENNES Publiées par L. H. GAILLARDET [illegible] PARIS.

[illegible] Les annonces [illegible] Fabricants, Droguerie, Parfumerie, Pharmacie, Artistes de Paris, &c. [illegible] Aucune annonce [illegible] de M. H. GAILLARDET.

VIN DE GILBERT SEGUIN.

Soixante années d'expérience et de succès ont démontré l'incontestable efficacité de ce Vin, soit comme ANTI-PÉRIODIQUE pour couper les Fièvres et en prévenir le retour, soit comme FORTIFIANT dans les convalescences, appauvrissements du sang, les couleurs, pertes d'appétit, digestions difficiles, etc. Chaque bouteille est accompagnée d'une notice et porte le cachet GILBERT SEGUIN. A Paris, GILBERT SEGUIN, 378 rue St-Honoré. — Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez MM. DUCONGE, MONTEGUT & CIE, E. J. HART & CIE, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Pharmacien, rue de Rivoli, 150 à Paris.

Ce Sirop joint à un goût exquis une efficacité certaine, constatée par un rapport officiel, contre RHUMES, CATARRHES, GRIPPE, COQUELUCHE et toutes les INFLAMMATIONS et IRRITATIONS de la poitrine. Parmi les célébrités médicales qui l'ont patroné depuis 40 années, nous citerons le grand Laënnec, Guersant, de l'Hôpital des Enfants, Fouquier, directeur de l'École de Pharmacie et autres médecins des hôpitaux, professeurs de la Faculté et membres de l'Académie de Médecine de Paris.— Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez MM. DUCONGE, MONTEGUT & CIE, HART & CIE, droguistes, et dans les principales pharmacies.

LA MÉTHODE LE ROY

est la plus sûre pour la guérison de toutes les maladies,

PRENEZ DONC LE VÉRITABLE

PURGATIF LE ROY

DU Dr SIGNORET (UNIQUE SUCCESSEUR)

PARIS, 31, RUE DE SEINE, 31, PARIS

Nouvelle-Orléans, MM. Duconge, droguiste, Schwab, pharmacien.
New-York, MM. J. Milhau et Fils, et E. Fougera.

Nlle-Orléans: MONTEGUT & CIE et HART & CIE, droguistes. Barrus; Sena & Cie.

VELOUTINE CH. FAY, 9, Rue de la Paix.

POUDRE DE TOILETTE ADHÉRENTE ET INVISIBLE

Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec avantage.

Une légère application suffit pour donner à la peau la fraîcheur et le velouté de la jeunesse.

5 Francs Boîte complète avec houppe.

Nouvelle-Orléans—E. Duconge, et dans toutes les Parfumeries.

PAPIER FAYARD et BLAYN

PAPIER CHIMIQUE contre Goutte, Rhumatismes, Douleurs, Rhumes, Irritations de poitrine, Lumbago, Plaies, Brûlures, Engelures, et pour les Cors, Oignons, Œils de Perdrix, etc. Prix 2 fr. et 1 fr. NOTA. Tous nos rouleaux portent les signatures FAYARD ET BLAYN. Vente en gros, rue Montmartre, 39, à Paris. Nouvelle-Orléans, chez MM DUCONGE, MONTEGUT & CIE, E. J. HART & CIE, et dans toutes les Pharmacies.

OPPRESSION. ASTHME, SUFFOCATION,

toutes les affections des voies respiratoires sont guéries à l'instant même et guéries par TUBES-LEVASSEUR, pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr.—Dépôts chez MM DUCONGE, et M. [illegible]

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. La seule qui guérisse sans rien y adjoindre, les écoulements anciens ou récents. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers; à Paris, chez J. Ferré, pharmacien, successeur de Brou, rue Richelieu, 102.

PILULES DU Dr BLAUD

Insérées au nouveau Codex français. Elles sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 30 ans, par la plupart des Médecins, pour guérir la chlorose, pâles couleurs, [illegible] leucorrhée.

Voici l'opinion des hommes les plus éminents dans la science médicale. Bouchardat, [illegible] [illegible] le Dr Blaud [illegible]

[illegible] Nouvelle-Orléans, chez MM. Duconge, Montegut & Cie, et dans les principales pharmacies.

BEAUTÉ DES DAMES,

EAU DE FLEURS DE LYS

Vve PLANCHAIS ET RIET

[illegible]

Rue Caumartin, 13, à Paris.

Cette Eau, un des produits les plus précieux pour la TOILETTE, donne à la peau la fraîcheur, la finesse, la blancheur et une [illegible] [illegible] Nouvelle-Orléans: E. DUCONGE et SCHWAB.

SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE.

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux; aussi, ce sucre est-il prescrit aujourd'hui dans les hôpitaux [illegible]

[illegible] — Dépôts, MM. DUCONGE et MONTEGUT & CIE.

VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES.

Il s'applique comme un sparadrap, et agit en 6 à 8 heures.

LE PAPIER D'ALBESPEYRES

[illegible] ALBESPEYRES [illegible]

[illegible]

CAPSULES RAQUIN.

Approuvées contre 1900 malades et d'autres, l'Académie de Médecine a déclaré ces capsules bien supérieures aux autres préparations.—Dans toutes les pharmacies. FUMOUZE-ALBESPEYRES, [illegible] Paris; [illegible] E. DUCONGE, à la Nouvelle-Orléans.

SIROP DEHARAMBURE

QUATRE-VINGT ANNÉES DE SUCCÈS

[illegible] MALADIES DE POITRINE, CATARRHES, RHUMES, TOUX, COQUELUCHE, [illegible]

Rue Saint-Martin, 324, Paris.

Nouvelle-Orléans: Duconge, Montegut.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

[illegible]

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL, 1872

[illegible]

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

NO. 61 DE LA RUE DU CAMP.

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 JANVIER 1872.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1871:

Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivière	[illegible]	
Plus: Risques non expirés de 1870	[illegible]	
A déduire: Risques non expirés de 1871	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes		[illegible]
Pertes, etc., payées dans le mois:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivière	[illegible]	
Pire: Porr per les non réglées, etc.	41,[illegible]	
Escompte de primes	17,[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses générales et intérêts de scrip	[illegible]	
Moins: Escompte et intérêt	[illegible]	
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit, il est basé sur la valeur la moins élevée du marché, au comptant:

218 bonds consolidés de la ville	[illegible]
190 bonds de la ville en faveur des chemins de fer	[illegible]
44 bonds sept pour cent de la ville	[illegible]
14 bonds de l'État	[illegible]
bonds de l'Odd Fellows' Hall Association	[illegible]
bonds de la Grand Loge de la Louisiane	[illegible]
bonds du Turners' Association	[illegible]
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurances	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte, tirée des livres de la compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

ROS. ANDERSON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signés par devant moi, le [illegible] janvier A. D. 1872.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de scrips en circulation; ils ont de plus déclaré un dividende de TRENTE-CINQ POUR CENT sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1871—dividende pour lequel il sera délivré des certificats à dater du [illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1872:

John G. Gaines	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
[illegible]	J. M. Marks,
Charles Macready,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
W. B. Taylor,	[illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1872.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent [illegible]

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, [illegible] Rue de [illegible], No 11, [illegible]

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 janvier A. D. 1872.

P. CHS CUVELLIER, Notaire Public.

A une réunion des Directeurs, le 12 janvier 1872, il a été résolu de déclarer le dividende suivant sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1871—Dividende pour lequel les certificats seront émis à dater du deuxième lundi de mars prochain, savoir:

[illegible]

Geo. Urquhart,	[illegible]
G. T. Bagnetto,	[illegible]
G. W. Babcock,	[illegible]
T. Bailly-Blanchard,	[illegible]
A. Baldwin,	[illegible]
Chas. Lafitte.	[illegible]

..... Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio.

[illegible] Les billets [illegible] pour les villes de l'Est [illegible]

M. S. WOODWARD,
Agent général au Sud, du chemin de fer de Mobile et de l'Ohio.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Billets pour les villes d'eaux.

BILLETS D'EXCURSION, valables pendant [illegible] jours, à partir de la date de la vente des BILLETS DE PASSAGE valables pour les familles et les amateurs d'une même saison pendant la saison d'été, à DEUX CENTS ET DEMI par mille, pour la Baie de Miller, Lockport, la Baie St-Louis, la Passe-Christian, Mississipi City, Biloxi, Ocean Springs, et Pascagoula.

Billets d'Excursion pour le Dimanche, aller et retour le même jour.

Départ de la Nlle-Orléans à 7 30 A. M.—et retour 8 20 P. M.

[illegible] pendant pour la journée de dimanche [illegible]

Des billets d'excursion seront vendus à la gare, au pied de la rue du Canal.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant général.

CHAS. L. PITCH,
1er juin—1an Agent général pour les passagers.

LE

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

EN CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI FORMENT

"La Route des Montagnes Bleues" transporte la Malle pour le Nord et l'Est, et offre aux voyageurs la voie la plus directe, la plus courte, la plus rapide et la meilleure pour tous les points du Nord et de l'Est.

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT, NI OMNIBUS OU EN BATEAU.

Cette route est aussi en correspondance, à Mobile, avec le Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, pour tous les points de l'Ouest, du Nord et de l'Est; et, à Montgomery, avec les lignes de la côte, via Atlanta et Augusta, pour les villes du Nord et de l'Est.

Des Wagons-Dortoirs Pullman's Palaces, allant directement à Lynchburg, Virginie, et à St-Louis, sans changement, sont attachés au train qui part, tous les jours, de la Nouvelle-Orléans à 4:20 de l'après-midi.

Cette route est, de la Nouvelle-Orléans à New-York, plus courte de 215 milles que celle qui passe par Louisville.

A partir du 28 juin, les trains partiront de la Nouvelle-Orléans comme suit:

8:30 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRÈS portant la malle pour les villes de bains de la côte et Mobile.

4 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE. Train Omnibus pour la côte, allant à Ocean Springs.

8:00 P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRÈS pour les principales villes de bains de la côte et Mobile, correspondant en directe et rapide, avec WAGONS-DORTOIRS, par la route des Montagnes Bleues pour Washington et New York: et avec Wagons-Dortoirs allant directement, par la ligne de Mobile, Ohio et Iron Mountains, pour St-Louis, sans changement.

Ce train porte la malle du Nord et de l'Est.

ARRIVÉES.

Les trains arrivent: De Mobile, à 2:05 P. M. et à 12:30 P. M., et d'Ocean Springs, à 9 10 A. M.

Bureaux pour la vente des billets—Galveston, au Wharf Morgan; Nouvelle-Orléans, à l'angle des rues du Camp et de la Commune, dans la bâtisse de [illegible]

Bagages chequés du point de départ à destination.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant-général.

CHAS. L. PITCH,
Agent-général pour le fret et les passagers.
1er juin

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, de MOBILE et du TEXAS,

Division de la Louisiane

De la Nlle-Orléans à Donaldsonville, 68 milles.

Convois de passagers tous les jours, de la Nlle-Orléans à Donaldsonville, aller et retour. Billets d'excursion à Donaldsonville, et retour, le dimanche, $2 50.

Le train part du dépôt de la rue du Canal, tous les jours, à 7 et du matin.

Le steamer ST MARY fera des voyages journellement, entre Donaldsonville et Baton Rouge, et touchera devant les points intermédiaires, en connexion avec les trains allant à et venant de la Nouvelle-Orléans. Des voyages de Brashear [illegible] par le trajet.

Excursions par la fleuve, tous les Dimanches par le steamer Frances.

Les bagages et le fret sont reçus au pied de la rue Canal, [illegible] [illegible] Les billets se vendent au coin des rues Camp et Commune, et au [illegible] [illegible] ferry FRANCES.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant général.
CHARLES L. PITCH,
Agent général pour le fret et les passagers.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

A partir de [illegible] juin [illegible] Les Champs Élysées [illegible]

[illegible]

G. PANDELY,
Surintendant général.

Changement d'heures de départ.

A partir du 2 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississippi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7:30 A. M.	Exprès	11:30 P. M.
[illegible]	[illegible] A. M.	Malle	[illegible] A. M.

Convoi de la malle, tous les jours; convoi exprès, tous les jours, excepté le dimanche.

Ces convois parcourent la plus rapidement

La distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Memphis, Chicago, St-Louis, Louisville et toutes les villes et stations intermédiaires.

Les Wagons-palais de Pullman (pour le jour et pour la nuit) de la Nouvelle-Orléans à Memphis, à Louisville et à Chicago, gratis.

P. S. JONES, Agent pour les billets, Galveston.
A. S. GEMBLER, Agent pour les billets, [illegible]
C. P. ATMORE, Agent-général pour les passagers.
F. E. CAREY, Agent-général pour les billets.
E. D. FROST, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER — DE LA — Louisiane et du Texas, de Morgan

Portant la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

[illegible]

Dira "via Houma Branch" et marquer clairement la destination sur tous les colis.

Aucun fret ne sera pris après cette heure.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Houston et [illegible]

[illegible] CHS. A. WHITNEY & CO., Ag.

Union Insurance Company of New-Orleans.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL
DE LA

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1872:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPPELLA, Président.

J. M. GRAVIERE, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Assermentés et signés pardevant moi, ce [illegible]

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de [illegible]

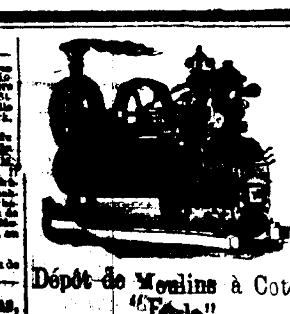

Dépôt de Moulins à Coton "Eagle" ET DE MACHINES DE TOUTE SORTE — DE — W. L. CUSHING.

Au No 62 de la rue St-Charles, entre Gravier et Poydras, Nlle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour la livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 62 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de son magasin sont entièrement garanties. [illegible] L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE, et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment D'ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux États-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'État, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur, Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleures Cuisinières (Hand Blocks de Moulin à Scie).

Premier Prix pour la meilleure Machine à Sucre.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Morrell.

Premier Prix pour les meilleures Bouilloires.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleures Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleures Cuisinières (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'Ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des gouttières d'installations de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois. — Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

Le soussigné a seul le droit de vendre les machines suivantes, qu'on ne trouve que chez lui:

Moulin Eagle à coton, perfectionné.
Presse à coton, tournante, de Brooks.
Vis Newell à coton, perfectionné, de Stedman.
Presse à vis, à pédales, de Hart.
Presse à coton d'Ingersoll, perfectionnée.
Manège à Cheval (Horse Power), perfectionné, de Hoyt.
Machines à Vapeur, stationnaires, de Stedman & Co.
Machines à Vapeur et Bouilloires portatives, de Stedman & Co.
Moulins à scie, de Stedman & Co.
Pompes à vapeur, de Knowles.
Moulin à maïs, Queen of the South, de W. P. Gonzaly.
Moulins à sucre Southern de Louisville.
Evaporateurs de sucre, de Scanlin.
Chaudières à sucre, en fer Tennessee, de Buckley.
Machines à Vapeur, portatives, de la fonderie d'Ames.
Fenchonnes et Moissonneuses de Walter A. Wood.
Machines à douves et à barils, de Stedman.
Machines à Vapeur et Bouilloires de Stedman.
Pompes à dessécher de Stedman.
Moulins à sucre, de Stedman.
Scies circulaires à coulisses pour couper en travers (Railway Cut Off Saws), Arbres de Couche, Poulies et Coussinets, de Stedman & Co.
Machine Florence à coudre.
Ouvrages en fer et en acier, de Swift.
Ouvrages en cuivre, pour installations de gaz, et de machine à vapeur de Miles Greenwood.
Machines à Raboter, Machines à Moulures, Machines à Chanfreiner, Machines à Mortaiser, et toute la machinerie à travailler le bois, provenant de la grande fabrique de J. A. Fay & Co.
Marronneries de la Compagnie Utica.
Scies de toute espèce, de Woodcock & Mellen.
Moulin à scie, de Haag, à main et d'attelage.
Moulins de toute sorte, de E. Hess & Co.

Toutes ces machines se vendent aux prix de fabrique.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

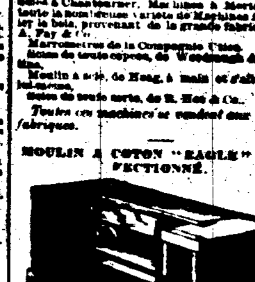

Il est supérieur à tous les autres. Il fonctionne plus vite, plus légèrement, et donne un meilleur coton. Tous ceux qui l'emploient le préfèrent aux autres moulins. On en a vendu plus de 17,000, et depuis vingt ans, on n'a pas rendu un seul Moulin.

PRIX.

[illegible]

Les ordres doivent être adressés à

W. L. CUSHING,
Seul agent dans les États du Sud,
Au No 62 de la rue St-Charles.

MOULINS A CANNES A SUCRE, DU SUD, A LOUISVILLE.

Ces Moulins, si avantageusement connus dans le Sud, depuis cinq ans, aux planteurs du Sud, qu'on les trouve perfectionnés. Il est [illegible] Ils contiennent trois rouleaux; chacun d'eux fait, par tour, un demi-tour, de sorte que le rouleau de [illegible] [illegible]

W. L. CUSHING.

Cher Monsieur,—J'ai acheté de vous, depuis deux ans, un moulin à sucre de M. [illegible] Moutan & Co de ma nouvelle maison de A. A. Moutan, [illegible]

Ces Moulins étant de différentes grandeurs et employés par des Planteurs sont ceux que nous recommandons [illegible]

[illegible]

A. A. MOUTON.

Le certificat suivant est d'un des meilleurs sucriers du pays:

J'ai employé, depuis deux ans, un moulin à sucre de Louisville,—lettre F ou No 5—à vapeur, acheté de W. L. Cushing. Il est solide, durable et peut faire tout ce que promet l'agent. J'en suis très content et peux le recommander, en toute confiance, aux planteurs qui ont besoin d'un bon moulin à sucre.

P. E. BEAUVAIS.

Ayant conclu des arrangements pour un fort stock des moulins de Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement exécutés.

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

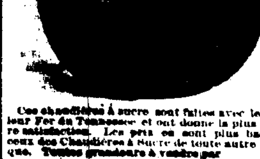

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

(Moulins Eagle à Cannes à Sucre.)

Ces Moulins se vendent depuis deux ans; ils ne sont pas dépassés par aucun des autres. Quelques-uns ont été vendus. [illegible]

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.

Le nouvel Evaporateur du Sud, fait dans la présente année, a été trouvé parfaitement adapté à la fabrication du sucre. Voir le certificat de M. A. A. Mouton. Une seule chaudière fait un boucaut de sucre.

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

MOULINS A MAIS, DE STRAUB.

(Straub's Queen of South Corn Mill.)

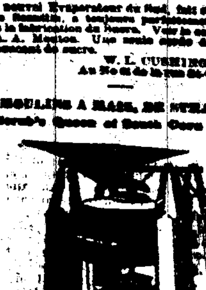

Ces Moulins sont connus partout comme les meilleurs moulins au monde. Ils ont reçu le premier prix à la dernière Foire d'État de la Louisiane et sont vendus à prix réduits.

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW

(Vis Newell à Coton, de Stedman.)

Les Vis perfectionnées faites par Stedman & Co. sont les meilleures presses pour les grandes plantations. Elles durent toute la vie et sont simples [illegible] [illegible] La Foire de l'État vient de leur décerner le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

PRESSE A COTON, D'INGERSOLL.

[illegible]

W. L. CUSHING,
Au No 62 de la rue St-Charles.

DIVERS.

Workingmen's Accommodation Bank.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Il est fait savoir que, le quatrième jour de mois de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-douze, et de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique la quatre-vingt-seizième:

Devant moi, William Mc. C. Jones, notaire, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et la ville ci-dessus et y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Se sont présentés et ont comparu les personnes ci-après nommées et soussignées, lesquelles ont déclaré que, s'autorisant des dispositions générales d'une loi de la Législature de cet État, intitulée "Loi relative aux banques, à l'établissement d'un système général de banque libre dans l'État de la Louisiane, et aux devoirs de l'Auditeur et du Trésorier y relatifs," approuvée le quatorzième jour du mois de mars mil huit cent cinquante-trois, elles forment et constituent, par ces présentes, entre elles et telles autres personnes qui pourront ultérieurement s'associer avec elles, une Corporation dans le but, les stipulations et les règles suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette Association seront "The Workingmen's Accommodation Bank," et son existence sera de vingt-cinq ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE DEUX.

Le but de cette Association est de faire les affaires de banque, en escomptant des comptes, des billets et autres titres de dettes, en recevant des dépôts, en vendant de l'or et de l'argent, en achetant de l'or, en espèces et en barres, des lettres de change, des propriétés foncières, en exerçant tous les pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard autorisés par la loi.

ARTICLE TROIS.

Le domicile légal de cette Association sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE QUATRE.

Le capital-actions de la dite Association sera de cinq cent mille dollars ($500,000) divisé en vingt mille actions, de vingt-cinq dollars chaque, lesquelles actions devront être payées de la manière suivante: [illegible] dollars, par action, en souscrivant et cinquante cents par action et par chacune des semaines suivantes [illegible]

Tout actionnaire qui ne fera pas honneur aux versements dus [illegible] trente jours après cette échéance, un avis par la poste, à son adresse, et, si trente jours après l'envoi de cet avis, il n'a pas payé, il perdra [illegible] tous droits d'actionnaire de cette banque.

Les paiements faits sur actions dans ce cas ne devront pas être déclarés forfaits.

Quand un actionnaire voudra ne pas opérer ses paiements et, par cela même, à perdre ses droits d'actionnaire, sur le retour des reçus des sommes versées par lui, on lui délivrera un certificat de dépôt pour les dits montants et payable à trois ans de date, avec six pour cent d'intérêt par an, et, au jour de l'échéance du certificat à celui de son paiement.

Aucun certificat d'action ne sera émis et aucune souscription ne pourra être vendue ni transférée à moins que le paiement n'en soit complet.

ARTICLE CINQ.

La dite Association commencera ses opérations quand quatre mille actions auront été souscrites ou plus tôt, si le Conseil des Directeurs le juge utile.

ARTICLE SIX.

Tous les pouvoirs de la dite Association seront accordés à un Conseil de Direction, composé de sept personnes, dont chacune d'elles devra, en tout temps et personnellement, avoir en mains dix actions du stock de la dite Association.

Les personnes dont les noms suivent sont, par le présent, nommées et constituées comme les premiers Directeurs de la dite Association:

E. DUDLEY COLEMAN, C. N. WELSHANS,
E. M. GARDNER, DR. J. N. RILEY,
D. FOCHELU, JOHN MCPHELIN,
J. A. MONDIKOY.

Elles devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés, d'après les règles de cette Constitution.

ARTICLE SEPT.

Le deuxième lundi de janvier 1874 et le même jour des années suivantes, l'élection des Directeurs par les Actionnaires aura lieu dans la Banque de l'Association. La majorité des votes donnés par les Actionnaires présents élira. Un avis de cette élection sera publié [illegible] trente jours précédemment dans un ou plusieurs journaux de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE HUIT.

Le Conseil de Direction devra, à sa première réunion, élire, dans son propre sein, un Président et un Vice-Président, et, parmi les Actionnaires, le Caissier de l'Association. Les élus devront recevoir la majorité des votes de tout le Conseil. Toutes les nominations en autres places seront réglées par le Président du Conseil.

Il sera du devoir du Président de présider à toutes les réunions du Conseil; en cas d'absence, ou pour toute autre cause quelconque, le Vice-Président le remplacera; à défaut de ce dernier, le Conseil en nommera un pro tempore. Le Président sera, de plus, le Président par intérim, qui devra, pendant l'absence [illegible] le Vice-Président.

ARTICLE NEUF.

Le nombre de Directeurs présents nécessaire pour composer un quorum [illegible] du Conseil ainsi que tous les [illegible] pour la conduite des affaires de banque, sera déterminé par les règlements de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Le Conseil de Direction aura le droit de faire des règlements, de nommer tous les officiers de la dite Association et de fixer leurs salaires. Ce conseil déterminera la garantie que devront respectivement donner les officiers. Il pourra aussi changer les règlements toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exigera, et sera investi de tout le pouvoir de remplir les vacances qui pourront se produire dans le conseil.

ARTICLE ONZE.

Le Conseil de Direction devra, après avoir payé toutes les dépenses de l'Association, déclarer, une ou plus d'une fois par an, des dividendes réalisés, le juger convenable de déclarer et payer les dividendes aux Actionnaires. Avis en sera donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Des vacances dans le Conseil pourront être déclarées pour mort, démission, démission, ou par variation de résidence, absence, non présence, pendant quatre réunions consécutives du conseil.

ARTICLE TREIZE.

Tout transfert d'une ou de plusieurs actions du Capital-Actions, devra être fait, sur les livres de l'Association, et signé par l'Actionnaire ou son fondé de pouvoir. Aucun Actionnaire ne pourra transférer ses actions, s'il doit quelque chose à la Banque [illegible]

ARTICLE QUATORZE.

Le Conseil de Direction peut déclarer le livre de transfert fermé, [illegible] [illegible] de la dite Association [illegible]

ARTICLE QUINZE.

Le fait, pour une raison quelconque, de ne pas tenir l'élection au jour désigné par la présente Charte, n'entraînera pas la dissolution de la Banque; mais les Directeurs restent en fonctions jusqu'à ce que [illegible] [illegible] nommés, [illegible]

ARTICLE SEIZE.

Tout actionnaire aura droit, personnellement ou par procuration, à toutes les élections de Directeurs et à toutes les assemblées de l'Association [illegible] à un vote par chaque action dont il est propriétaire [illegible]

ARTICLE DIX-SEPT.

Chaque élection des Directeurs de cette Association aura lieu par la majorité et en conformité [illegible]

ARTICLE DIX-HUIT.

Une majorité de tous les Directeurs doit pouvoir accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège additionnel qui pourraient être conférés à cette Association, à l'avenir, qui ne sera pas demandé à l'acte par lequel elle a été formée, mais qui [illegible] [illegible] par la loi. Elle pourra demander ces nouveaux pouvoirs et privilèges [illegible] mais l'adoption de ces pouvoirs ou privilèges additionnels ne sera définitive que par un vote des actionnaires, suivant les formes prévues par la loi.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le Président et le Caissier signeront tous contrats, notes, certificats de dépôt et titres de cette Association.

ARTICLE VINGT.

Avant d'entrer en fonctions, et afin de les remplir fidèlement, le Caissier devra fournir caution avec bonne et solvable garantie, pour la somme de dix mille dollars, montant qui devra être augmenté quand l'Association commencera ses opérations, ou plus tôt et lorsque le Board des Directeurs le jugera nécessaire et pour le montant qu'il déterminera.

ARTICLE VINGT ET UN.

La liquidation des affaires de l'Association sera faite par trois commissaires, élus par les actionnaires à une réunion convoquée à cet effet, après un avis publié pendant trente jours avant dans un ou plusieurs journaux de la Nouvelle-Orléans; chaque commissaire devant posséder les qualités requises pour un Directeur. A cette réunion, les actionnaires pourront investir les commissaires de tous les pouvoirs qu'ils jugeront nécessaires à la liquidation des affaires de l'Association, avoir le droit de remplir les vacances, [illegible] leurs fonctions, limiter la période de la liquidation, fixer leur rémunération, définir leurs devoirs et la manière dont ces commissaires pourront être remplacés dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

ARTICLE VINGT-DEUX.

Les actionnaires ne seront responsables des pertes ou dommages encourus par la dite Association que pour le montant du Capital Actions possédé par chacun d'eux respectivement.

Ceci fait et passé à la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le jour, mois et année désignés ci-dessus, en présence de Arristead A. Jones et George Coxe, témoins compétents, qui ont signé avec les dits comparants et moi, soussigné, le dit notaire.

E. Dudley Coleman, 9 rue Union,
[illegible], 93 rue Carondelet,
C. N. Welshans, enc. Camp et Gravier,
W. H. [illegible], 222 rue du Canal,
E. M. Gardner, 222 rue du Canal,
A. M. [illegible], 197 rue du Canal,
[illegible] Allen,
R. T. Walshe, 85 rue du Canal,
Chas. W. [illegible], rue du Canal,
D. Fochelu, 15 rue du Camp,
C. S. Babcock, 220 rue du Canal,
J. McPhelin, enc. Carondelet et Union,
J. A. Mondikoy, 68 rue du Camp,
[illegible], rue du Camp,
[illegible],
D. Hackett,
Alfred Thompson,
[illegible], 32 rue du Canal,
[illegible], 181 rue du Canal,
[illegible], 27 rue des Magasins,
T. [illegible], 7 rue Gravier,
A. G. Polls, 94 rue du Camp,
A. A. Louis, 181 rue du Canal,
W. F. Hemmer, 7 rue Perdido,
J. O. O'Brien, 8 rue Perdido,
W. V. [illegible], 7 rue Gravier,
Frank H. Drake, 27 rue des Magasins,
[illegible] Flower, Life Association of America,
[illegible] Variander, 16 rue des Magasins,
J. R. Martin, 197 rue du Canal,
C. W. Stewart,
Chas. Bagnetto, Comp. d'Assurance Teutonia,
[illegible] enc. Camp et Natchez,
J. W. Pearce, 16 rue Carondelet,
M. Morse, avec McCloskey, [illegible] & Co.
Louis L. Miller, 17 rue Poydras,
[illegible], 27 rue de Chartres,
Geo. C. Clark, enc. Camp et Natchez,
M. A. Kingston, 13 rue Commune,
F. J. Sullivan, 14 rue Poydras,
J. Goyden, 41 Vieille-Levée,
Louis Cramer, enc. Baronne et Perdido,
Henry G. Rooch, enc. Baronne et Perdido,
F. A. Cohen, 44 et 47 rue Front,
E. & W. Cramer, 31 rue des Magasins,
J. A. Ottmann, enc. Canal et Chartres,
T. H. G. Ferris, 3 rue St. Charles,
James Moulton, Maîtres Warehouse,
Wm. Holland, tailler,
F. B. Strong,
T. J. Farrell, enc. Camp et Girod,
Jos. Valencano, 13 rue Bourbon,
G. Aschenberg, 481, rue des Magasins,
Jas. F. Cohen, 137 rue Jackson,
Nich. Fassel, 189 rue Robertson,
William Paul, 189 rue Robertson,
Frank A. Bartlett, 15 rue du Camp,
John Thomas, 169 rue du Camp,
Chas. Holloway, maison H. Muller & Co.
J. A. Tyler, 18 rue Carondelet,
C. L. Crenot, 181 rue du Canal,
N. F. Jamison, 181 rue Baronne,
Alex. Delende, 51 rue Poydras,
John C. Huey, 10 rue Union,
J. Caswell White, 70 rue du Camp.

Arristead A. Jones,
George Coxe.

WM. McC. JONES,
Notaire Public.

21 mai

E. DECHAMPS,

No 120, de la rue Gravier, Nlle-Orléans,

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS,

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux États-Unis, pour la vente d'[illegible]

[illegible]